



À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 20 novembre 2023, à 20h30 sont présents les conseillers : Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Sont absents : Michel Lord, Patrick Wenning et Maxime Partenza

Madame Marijke Wynants, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil y compris les absents

La mairesse madame Danielle Charbonneau ouvre la séance extraordinaire à 20h35.

**8768-11-2023**  
**Ouverture de la séance** Il est proposé par Josiane Fabry appuyé par Léo Choquette, et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 20 novembre 2023.

**8769-11-2023**  
**Adoption de l'ordre du jour** Il est proposé par André Raymond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**8770-11-2023**  
**Banque d'heures à la firme Raymond Chabot, Grant Thornton pour du soutien comptable** ATTENDU QUE la directrice générale a constaté un retard dans les obligations comptables de la municipalité pour l'année 2023;  
ATTENDU QUE des informations sont manquantes afin de pouvoir déposer les prévisions budgétaires pour l'année 2024;  
ATTENDU QUE la municipalité est limitée dans le temps pour remédier aux retards encourus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josiane Fabry appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une banque d'heures à la firme Raymond Chabot, Grant Thornton pour du soutien comptable afin d'aider la directrice générale.

**8771-11-2023**  
**Demande de participation financière du CERH pour l'achat de présentoirs de plancher** ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de participation financière de la part du CERH pour l'achat de présentoirs de plancher;  
ATTENDU QUE ces présentoirs sont nécessaires à la gestion du comptoir familial du Centre d'entraide;  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'autoriser une participation financière au montant de 650 \$ pour le CERH.

**8772-11-2023**  
**Adoption de la politique familiale, MADA et son plan d'action** ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à réaliser la mise à jour de sa politique familiale et de renouveler son accréditation de municipalité amie des aînés;  
ATTENDU QUE le comité de pilotage représentant les familles et les aînés a participé à chaque étape de la réalisation de la mise à jour;  
ATTENDU QUE les familles et les aînés ont été consultés dans le cadre de la mise à jour;  
ATTENDU QUE les résultats issus de la consultation ont servi à l'élaboration du plan d'action;  
ATTENDU QUE le plan d'action vise à répondre aux besoins des familles et des aînés;  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Raymond, appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter la politique familiale et MADA, ainsi que son plan d'action.

D'autoriser madame Emmanuelle Prud'homme à signer au nom de la municipalité d'Henryville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et MADA ainsi que d'en faire le dépôt auprès du ministère de la famille et le ministère de la santé et des services sociaux.

**8773-11-2023**  
**Adoption du**  
**Comité de suivis**  
**pour le plan**  
**d'action de la**  
**politique**  
**familiale et**  
**MADA**

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à réaliser la mise à jour de sa politique familiale et de renouveler son accréditation de municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE la mise à jour et le plan d'action ont été adoptés par la résolution no 8772-11-2023;

ATTENDU QUE le comité de pilotage représentant les familles et les aînés a participé à chaque étape de la réalisation de la mise à jour;

ATTENDU QUE 'un comité de suivi du plan d'action de la MADA a été mis sur pied;

ATTENDU QUE ce comité est composé

de Mme Danielle Charbonneau, mairesse  
de Mme Diane Tremblay représentante des entreprises locales  
de Mme Annie Marchessault, coordonatrice du CERH  
de M. Patrick Wenning, élu responsable des questions familiales  
de Mme Caroline Roy, représentante du CPE  
de Mme Anne-Marie Lebrun représante pour la mobilité réduite  
de Mme Isabelle Boyer représentante de la famille,  
de Mme Emmanuelle Prud'homme, chargée de projet  
de Mme Sonia Lenden , coordonatrice en sécurité alimentaire  
de M. Marcel Veilleux, représentant de la Fadoq  
de Mme André Clouâtre, représentante de l'église et des aînés  
de Mme Josiane Fabry , élue, responsable pour les aînés

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'adopter le comité de suivi de la politique familiale MADA, ainsi que son plan d'action avec pour mandat d'assurer le suivis et l'évaluation du plan d'action et ce sous la responsabilité des élus responsables des questions familiales et des aînés ainsi que de Mme Emmanuelle Prud'homme, coordonatrice aux loisirs de la municipalité.

**8774-11-2023**  
**Renouvellement de**  
**l'entente de**  
**partenariat avec**  
**l'association des**  
**pompiers**  
**auxiliaires de la**  
**Montérégie**  
**(APAM)**

ATTENDU QUE l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) nous a fait parvenir une nouvelle entente de service pour 2024;

ATTENDU QUE L'APAM offre un service de soutien aux sinistrés et aux intervenants de l'urgence;

ATTENDU QUE la cotisation annuelle est établie à un montant de 27 \$ par pompier;

ATTENDU QUE le tarif de répartition annuel est établi à 120 \$ pour 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Raymond, appuyé par Léo Choquette et il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente de partenariat avec l'APAM.

**8775-11-2023**  
**Avis de motion et**  
**dépôt du projet de**  
**règlement sur les**  
**projets particuliers**  
**de construction, de**  
**modification ou**  
**d'occupation d'un**  
**immeuble**  
**(PPCMOI)**

*Madame Danielle Charbonneau, mairesse, fait la présentation du projet de règlement 229-2023 sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Elle explique le projet de règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.*

ATTENDU QU'UN règlement sur les projets particuliers, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) permet la réalisation de projets malgré le fait qu'ils dérogent aux règlements d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait se doter d'un tel projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Raymond, appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'avis de motion ainsi que le dépôt du projet de règlement 229-2023 concernant les PPCMOI tel que présenté incluant notamment :

- La procédure pour faire une demande de PPCMOI;
- Le territoire d'application touché par le règlement;
- Les critères d'évaluation des demandes;
- Les tarifs exigés pour déposer une demande.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**8776-11-2023**  
**Levée de la**  
**séance**

Sur la proposition de André Raymond, appuyé par Léo Choquette et il est résolu à l'unanimité que la séance publique soit levée à 20h56

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

\_\_\_\_\_  
Danielle Charbonneau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Marijke Wynants  
Directrice générale et greffière-trésorière.

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*